

Nos objectifs

Mettre en œuvre pour les enfants de familles monoparentales tous les droits garantis par la **Convention de l'ONU sur les Droits de l'enfant**.

Suivre l'évolution de la **LARPA** (loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires.)

Défendre les petits et moyens revenus dans l'objectif d'obtenir du **SCARPA** le recouvrement des pensions alimentaires jusqu'à la fin de la formation de chaque enfant.

Déduire fiscalement les **frais degarde** ou de camps de vacances pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans.

Obtenir que chaque enfant vivant dans une famille monoparentale puisse se développer dans de **bonnes conditions sociales** (scolarité, loisirs, éducation ,culture)

Horaires

Appelez-nous au 022 344 11 11

Lundi et Vendredi 9h – 17h

Mardi-jeudi : 9h00-12h00 / 13h-15h30

Mercredi : 13h – 17h

En dehors de ces heures vous pouvez nous joindre:

- par fax au 022 344 11 56

- par mail : info@afm-geneve.ch



Association des Familles
Monoparentales

27, rue Lamartine - 1203 Genève
t: 022 344 11 11 - f: 022 344 11 56
C C P 1 2 - 1 0 3 3 7 - 3
info@afm-geneve.ch
www.afm-geneve.ch